

Association Institut Danois Contre la Torture -DIGNITY-

Rapport du Commissaire aux Comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport Général

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

23 Rue du lac de Tibériade, « Résidence carré des M », Appt 1/3, les berges du lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Tunis le 15 Novembre 2019

**Mesdames & Messieurs les Membres
de l'Institut Danois Contre la Torture -DIGNITY-
12 Rue du Sénégal, Place d'Afrique,
1002 Tunis Belvédère**

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « L'Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY », qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état des produits et des charges, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total de l'état de la situation financière de 124 100 DT et un excédent net des produits sur les charges de l'exercice de 7 370 DT dinars tunisiens.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire aux comptes» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser l'activité de l'association ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.

Selim KOUIDHI

Expert-comptable

Selim KOUIDHI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
23, Rue du Lac de Tibériade les Berges du Lac



Etats financiers

Etat de la Situation Financière
Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –
 Arrêté au 31 Décembre 2018
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2018
III.1- Liquidités et équivalents de liquidités		46 779
Autres actifs courants		47 165
Provision autres actifs courants		-2 947
III.2- Autres actifs courants nets		44 218
Immobilisations financières		3 669
Immobilisations corporelles		52 332
Amortissements immobilisations corporelles		-22 898
III.3-Immobilisations corporelles nettes		29 434
Immobilisations incorporelles		3 723
Amortissements immobilisations incorporelles		-3 723
III.3-Immobilisations incorporelles nettes		0
Total des actifs		124 100
PASSIFS ET ACTIFS NETS		
III.4 - Autres passifs courants		-24 766
III.5 - Fournisseurs et comptes rattachés		-77 681
Provisions		-3 145
III.6 -Autres passifs non courants		-22 180
Total des passifs		-127 772
III.7 - Dotations		398
III.7 -Apports affectés à des immobilisations		-12 201
III.7 -Autres actifs nets		-6 291
III.7 - Excédents reportés		29 136
III.7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-7 370
Total des Actifs Nets		3 672
Total des Passifs et Actifs Nets		-124 100

Etat des Produits et des Charges
Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –
Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Produits	2018
IV.1- Autres Apports	-870 756
Autres gains	-2 680
Total des produits	-873 436
Charges	
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	9 475
IV.2 Charges de personnel	185 045
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	9 376
IV.3 Autres charges courantes	659 560
IV.4 Charges financières nettes	2 610
Total des charges	866 066
Excédent Net des produits sur les charges de l'exercice	-7 370

Etat de Flux de Trésorerie
Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –
 Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	2018
Flux de trésorerie liés aux activités courantes	
Encaissement d'autres revenus et apports	783 725
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-582 900
Décaissement des rémunérations versées au personnel	-117 818
Autres Décaissement des activités courantes	-96 662
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-13 655
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-11 558
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-2 469
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-14 027
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement	
 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0
 Variation de trésorerie	-27 682
Trésorerie au début de l'exercice	74 461
Trésorerie à la clôture de l'exercice	46 779

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- est une association créée en date du 28 Aout 2012 sous le nom de Centre de Recherche et de Réhabilitation des Victimes de la Torture - Mission Tunisie -. La constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°104 du 30 Aout 2012. A cet effet, l'association est régie par les dispositions du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Le bureau de la mission en Tunisie est rattaché directement à l'Association Mère - DIGNITY (Danish Institut Against Torture) - établie à Copenhague. Cette dernière constitue la source exclusive des revenus de la mission en Tunisie.

A la constitution, l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- était légalement représenté par: Mme Lamia Louise CHEHABI. Toutefois, à la date de l'arrêté des états financiers le représentant légal est Mr Iskander ADAM.

La mission en Tunisie a pour objet de:

- Effectuer des recherches sur les causes et les effets de la torture
- Assurer la réhabilitation des victimes de torture
- Assurer des formations relatives à la prévention de la torture

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association arrêtés au 31 Décembre 2018 ont été élaborés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et conformément à la Norme comptable Tunisienne NCT 45 dont le premier exercice d'application est 2018.

Ces états financiers sont composés d'un état de la situation financière, un état des produits et des charges, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont les suivants :

- 1- Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Immobilisations incorporelles	33%
Installations et aménagements	10%
Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	33%

- 2- Les revenus perçus en monnaie étrangère (Euro) provenant de l'Association Mère sont comptabilisés suivant le taux de change en vigueur à la date d'opération tel que prévu par la Banque Centrale de Tunisie.

III. LES NOTES AU BILAN

III.1 Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 46 779 DT au 31 décembre 2018.

Les banques en devises correspondent aux avoirs de l'association en Euro actualisés au cours BCT au 31 décembre 2018.

En TND	2018
Banque en dinars	46 398
Banque en devises	331
Caisse	50
Liquidités et équivalents de liquidités	46 779

III.2 Autres actifs courants nets

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 44 218 TND et sont détaillés ci-dessous :

En TND	2018
Apport à recevoir	37 251
Charges constatées d'avance	6 967
Autres actifs courants	2 947
(-) Provisions	-2 947
Autres actifs courants ets	44 218

III.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles nettes sont totalement amorties au 31 décembre 2018 et sont détaillées ci-dessous :

En TND	2018
Licences	3 723
(-) Amortissements	-3 723
Immobilisations incorporelles	0

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 29 434 TND et sont détaillées ci-dessous :

En TND	2018
Installation et aménagements	5 024
Equipements de bureau	23 960
Matériel Informatique	23 348
(-) Amortissements	-22 898
Immobilisations corporelles	29 434

III.4 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 24 766 DT au 31 décembre 2018. Le détail de cette rubrique est présenté ci-dessous :

En TND	2018
Personnel, rémunération due	2 321
Etat et collectivités locales	10 178
CNSS	11 363
Charge à payer	904
Autres passifs courants	24 766

III.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 77 681 DT au 31 décembre 2018. Le détail de cette rubrique est présenté ci-dessous :

En TND	2018
Fournisseurs d'exploitation	67 419
Fournisseurs, factures non parvenues	10 262
Fournisseurs et comptes rattachés	77 681

III.6 Autres passifs non courants

Le solde de la dette auprès de l'Association Mère s'élève à 22.180 DT au 31 décembre 2018. Cette dette représente la prise en charge par l'Association Mère de certaines dépenses de l'association et qui ont été directement payées par la mère lors des exercices antérieurs.

Ces montants ne sont pas encore remboursés à la clôture de l'exercice 2018.

III.7 Actifs nets

Le tableau de variation des actifs nets se présente comme suit :

En TND	Autres actifs nets	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Apports affectés à des immobilisations	Dotations	Total Fonds Associatifs
Solde au 01/01/2018	6 291 (1)	-20 531	53 375	0	0	39 135
Résultats antérieurs		53 375	-53 375			0
Résultat de l'exercice avant affectation			7 370			7 370
Fonds reçus en 2017 affectés aux charges de 2018 (2)		-61 980				-61 980
Apports affectés à des immobilisations (3)				12 201		12 201
Dotations (4)					-398	-398
Solde au 31/12/2018	6 291	-29 136	7 370	12 201	-398	-3 672

1. Il s'agit réellement du loyer payé par l'association mère et relatif à une période préalable à 2013. Le choix a été fait de rattacher à l'exercice 2013 en utilisant le compte 101700 présenté au niveau des actifs nets.
2. Il s'agit des fonds reçus en 2017 et qui sont affectés aux charges de 2018. Conformément aux dispositions de la NCT 45 les montants reçus et qui sont affectés aux charges de l'exercice doivent être comptabilisés en tant que revenus de l'exercice. Pour la partie reçue en 2017 et afin de se conformer à la NCT 45 on a dû retrancher cette partie des résultats reportés.
3. Il s'agit des fonds reçus en 2018 et qui ont été affectés à l'acquisition des immobilisations
4. Il s'agit de quote-part des apports affectés à des immobilisations, inscrits aux comptes de produits.

IV. LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

IV.1 Autres Apports

Les revenus réalisés pendant l'exercice 2018 s'élèvent à 870.756 DT.

Ces revenus proviennent exclusivement des fonds étrangers octroyés par l'Association Mère reçus en 2018 d'un montant de 783.725 TND et les fonds reçus les années 2016 et 2019 par l'association Mère enregistrés en tant que revenus conformément à la NCT 45 s'élèvent à un montant de 87 031 TND.

En TND	2018
Dons et autres apports reçus en 2018	783 725
Dons et autres apports reçus les autres années et relatifs aux dépenses de 2018	87 031
Autres apports	870 756

IV.2 Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2018 sont de 185.045 DT. Le détail est présenté ci-dessous :

En TND	2018
Salaires bruts	159 070
Charges patronales	25 821
Provision pour congé à payer	154
Charges du personnel	185 045

IV.3 Autres charges courantes

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 659.560 DT pour l'exercice 2018. Elles se détaillent comme suit :

En TND	2018
Mission, déplacements et réceptions	290 100
Honoraires	175 245
Location	21 886
Dons accordés	30 826
Frais postaux et télécommunication	6 481
Formation	4 968
Entretiens et réparation	3163
Assurance	5310
Evénements	117 181
Frais bancaires	1574
FOPROLOS	1522
Autres charges d'exploitation	1 304
Autres charges courantes	659 560

IV.4 Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées des pertes et gains de changes réalisés pendant l'exercice. Au 31 décembre 2018, elles s'élèvent à 2.609 DT.

En TND	2018
Perte de change	6 548
Gain de change	-3 939
Charges financières nettes	2 609